

# DORVAL JOCKEY CLUB

## Règles et Règlements régissant

### LES MEMBRES DU CLUB HOUSE

1. Le "Club House" sera en tout temps sous le contrôle du Bureau de Direction de la Dorval Jockey Club Company, Limited, qui établira tous les règles et règlements régissant les membres du "Club House".

2. Les demandes d'admission comme membre doivent être signées par ceux qui désirent faire partie du Club et être contre-signées par un membre ou un directeur. Un chèque acquittant le droit d'entrée doit accompagner chaque demande d'admission.

3. Le Bureau de Direction statuera quant à l'admission ou au rejet d'une personne comme membre.

4. Le secrétaire devra, lors de l'admission d'une personne comme membre, aviser immédiatement celle-ci de son admission, soit par lettre ou par circulaire.

5. Pour être considérée comme membre, toute personne dont la demande d'admission aura été favorablement accueillie devra, dans les quinze jours (15) qui suivent son admission, payer au trésorier le montant du droit d'entrée et de la côtisation annuelle.